

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du 26 août 2019 ;
 - les dispositions des articles 13 al. 1 lettre b, 29 al. 10 et 50 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;

- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le message au Corps électoral concernant la modification du Règlement d'organisation de la commune municipale est accepté.

2. La votation a lieu les 18, 19 et 20 octobre 2019.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 août 2019